

# Lutte contre l'évasion fiscale et la fraude en matière d'impositions de toutes natures et de cotisations sociales

## Rapport au parlement (octobre 2020 )

cliquer

### **B. Le contrôle externe et assimilé (page 54)**

Vérifications de comptabilité, ESFP, examens sommaires, examens de comptabilité, CSP suite à 3909

## Circulaire du 5 décembre 2017 sur les nouvelles orientations du contrôle fiscal

### **Une présence sur place en baisse**

En 2019, la présence en contrôle externe, c'est-à-dire sur place, recule : 45 114 opérations ont été réalisées contre 48 464 l'année précédente. Cette évolution résulte notamment de la nouvelle présentation des résultats qui reporte près de 2 000 dossiers. On constate également une forte augmentation des procédures courtes (vérifications simples et ponctuelles : + 47,7% et CSP suite à 3909 : + 45,8%) au détriment des vérifications générales (-19,5%). Cette évolution traduit la stratégie de sélectivité des contrôles au profit d'une intensification des opérations sur quelques points ciblés. En parallèle, la baisse du nombre de vérifications générales résulte de la politique d'allègement des objectifs quantitatifs des directions nationales et spécialisées, contrepartie de l'amélioration de la qualité des contrôles et d'une plus grande concentration des opérations sur les affaires les plus complexes et présentant des enjeux financiers importants

#### **1. La lutte contre les fraudes les plus graves**

La part des opérations de contrôle fiscal externe à caractère répressif, qui sanctionnent les fraudes les plus significatives, s'élèvent à 19,5% contre 20,1% en 2018. La détection et le traitement des comportements frauduleux reste une priorité du contrôle fiscal. Les services de recherche sont ainsi à l'origine de 42,3% de ce type d'affaires, contre 15,3% pour l'ensemble des opérations de contrôle fiscal externe.

#### **2. La concentration des enjeux budgétaires**

Globalement, les directions nationales qui contrôlent les grandes entreprises et les contribuables disposant de revenus élevés et les DIRCOFI en charge des entreprises de taille intermédiaire, représentent 39,5% des contrôles, pour 76% des droits nets. Par ailleurs, les montants des droits rectifiés proviennent pour 52,6% de la vérification des grandes entreprises<sup>22</sup>. La répartition des résultats entre les différents impôts traduit encore, en 2019, la prépondérance de l'impôt sur les sociétés, avec des droits rectifiés qui s'élèvent à 2,49Md€ (contre près de 3,16Md€ en 2018), soit 42,3% du total de ceux issus du contrôle externe (légèrement inférieur à 2018 avec 44 %).

Le tableau suivant présente la répartition des rectifications en fonction de l'importance de la rectification et de la direction de contrôle (montants en M€).

Par tranche de rappels (droits nets en M€)	Directions Départementales de Finances Publiques		DIRCOFI		Directions nationales		Total	
	nombre	Montant	nombre	Montant	nombre	montant	nombre	montant
<b>Impôt sur le revenu :</b>								
.. Inférieur à zéro <sup>(1)</sup>	114	-508	26	-287	8	-181	148	-976
.. De 0 € à 1 500 €	670	535	133	120	11	7	814	662
.. De 1 500 € à 7 500 €	2 286	9 420	596	2 464	39	178	2 921	12 062
.. De 7 500 € à 30 000 €	3 880	64 027	902	15 067	88	1 467	4 870	80 561
.. De 30 000 € à 75 000 €	1 800	83 864	539	25 619	53	2 606	2 392	112 089
.. Supérieur à 75 000 €	1 080	177 894	520	144 475	138	91 848	1 740	414 217
<b>Total</b>	<b>9 832</b>	<b>335 231</b>	<b>2 716</b>	<b>187 458</b>	<b>337</b>	<b>95 926</b>	<b>12 885</b>	<b>618 615</b>
<b>Impôt sur les sociétés :</b>								
.. Inférieur à zéro <sup>(1)</sup>	361	-1 972	281	-4 377	37	-30 559	679	-36 908
.. De 0 € à 7 500 €	2 619	8 271	1 004	3 457	17	72	3 640	11 799
.. De 7 500 € à 30 000 €	2 592	42 237	1 503	25 401	49	853	4 144	68 491
.. De 30 000 € à 75 000 €	1 214	56 189	1 030	50 015	61	3 154	2 305	109 358
.. De 75 000 € à 150 000 €	474	48 993	535	57 385	62	6 966	1 071	113 344
.. Supérieur à 150 000 €	235	66 307	584	319 741	366	1 833 537	1 185	2 219 585
<b>Total</b>	<b>7 495</b>	<b>220 024</b>	<b>4 937</b>	<b>451 622</b>	<b>592</b>	<b>1 814 024</b>	<b>13 024</b>	<b>2 485 669</b>
<b>Taxe sur la valeur ajoutée :</b>								
.. Inférieur à zéro <sup>(1)</sup>	117	-972	22	-487	4	-905	143	-2 364
.. De 0 € à 7 500 €	3 304	11 501	1 340	4 755	40	168	4 684	16 424
.. De 7 500 € à 30 000 €	6 166	106 396	2 052	35 038	65	1 130	8 283	142 564
.. De 30 000 € à 75 000 €	3 627	169 643	1 470	71 877	75	3 641	5 172	245 161
.. De 75 000 € à 100 000 €	626	53 771	399	34 677	16	1 364	1 041	89 813
.. Supérieur à 100 000 €	1 361	328 499	1 266	482 553	257	302 641	2 884	1 113 693
<b>Total</b>	<b>15 201</b>	<b>668 838</b>	<b>6 549</b>	<b>628 412</b>	<b>457</b>	<b>308 039</b>	<b>22 207</b>	<b>1 605 289</b>
<b>Total <sup>(2)</sup> :</b>								
.. Inférieur à zéro <sup>(1)</sup>	80	-770	48	-2 193	8	-19 013	136	-21 977
.. De 0 € à 7 500 €	8 131	11 323	4 775	4 577	296	208	13 202	16 107
.. De 7 500 € à 30 000 €	8 240	146 346	3 456	61 818	141	2 709	11 837	210 872
.. De 30 000 € à 75 000 €	6 096	290 754	3 476	170 923	145	6 969	9 717	468 646
.. De 75 000 € à 150 000 €	2 701	280 855	2 084	219 806	137	15 058	4 922	515 720
.. Supérieur à 150 000 €	2 024	680 445	2 385	1 301 367	891	2 702 794	5 300	4 684 606
<b>Total</b>	<b>27 272</b>	<b>1 408 953</b>	<b>16 224</b>	<b>1 756 297</b>	<b>1 618</b>	<b>2 708 725</b>	<b>45 114</b>	<b>5 873 975</b>

(1) Dégrèvement résultant, pour l'essentiel, de compensation entre l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée.

(2) Il s'agit du total tous impôts confondus, y compris les impositions directes locales, les droits d'enregistrement et les autres impôts.

#### 4. Des délais de contrôle en diminution

S'agissant des délais d'intervention, la part des opérations dont la durée sur place est inférieure à 9 mois reste très élevée, respectivement 83,8 % pour les grandes entreprises et 97,1% pour les PME. Ce résultat intègre les contrôles des comptabilités informatisées<sup>23</sup>. La part des procédures courtes<sup>24</sup> est en hausse de 10 points par rapport à 2018 et représente près de 36 % des opérations réalisées en 2019. Elles sont essentiellement réalisées par les directions départementales et régionales. La mise en œuvre des procédures d'examen de comptabilité et de contrôle sur pièce (CSP) suite à 3909 ont également contribué à cette hausse.

Ces interventions, plus rapides, s'inscrivent dans la volonté d'allègement des contraintes sur les contribuables concernés, mais aussi de renforcement de la réactivité de l'administration face aux pratiques frauduleuses, et de présence fiscale sur l'ensemble du territoire. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans les objectifs des lois ESSOC et fraude de 2018.